

# **EXPOSÉ FACTUEL SUR LA REUNION MINISTERIELLE DU DIALOGUE MÉDITERRANÉEN 8 DÉCEMBRE 2004**

## **Aperçu général**

- Lancé en 1994, le Dialogue méditerranéen (DM) devait contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région, parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, et corriger toute perception erronée au sujet de l'OTAN dans les pays participant au Dialogue méditerranéen.
- L'Égypte, Israël, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie participent au Dialogue méditerranéen depuis sa création. Ils ont été rejoints par la Jordanie en novembre 1995 et par l'Algérie en mars 2000. La coopération pratique s'est progressivement développée au fil du temps.
- Le Dialogue méditerranéen et d'autres initiatives internationales, comme le Processus de Barcelone de l'UE et le Dialogue méditerranéen de l'OSCE, se renforcent et se complètent mutuellement.
- Depuis la décision prise au Sommet d'Istanbul, après consultation des pays du Dialogue méditerranéen, d'élever le DM au rang de partenariat à part entière, celui-ci s'est fixé notamment quatre objectifs : (1) renforcer le dialogue politique existant ; (2) réaliser l'interopérabilité ; (3) développer la réforme de la défense ; et (4) contribuer à la lutte contre le terrorisme. Il est axé sur la coresponsabilité ; il ne cherche pas à reproduire ce que d'autres font ; il met à profit la valeur ajoutée de l'expérience OTAN.

## **Étapes majeures**

1994 : Création du Dialogue méditerranéen

1997 : Constitution du Groupe de coopération méditerranéenne (MCG) et premier programme de travail

2002 : Au Sommet de Prague, il est décidé de renforcer les dimensions politique et pratique du Dialogue méditerranéen (DM) avec établissement d'un inventaire des domaines de coopération possibles

2004 : Au Sommet d'Istanbul il est décidé de développer un cadre plus ambitieux et plus large pour le Dialogue méditerranéen

## **Dimension politique**

- Le dialogue politique prend la forme de réunions régulières bilatérales (26+1) et multilatérales (26+7) au niveau des Ambassadeurs et de réunions de travail, ainsi que de conférences multilatérales au niveau des Ambassadeurs et de visites de responsables de haut rang. Ces réunions permettent d'échanger des points de vue sur une gamme de questions en rapport avec la situation de sécurité en Méditerranée, et sur l'évolution du Dialogue méditerranéen. Le dîner de travail qui se tiendra le 8 décembre 2004 sera la toute première réunion au niveau ministériel.

## **Dimension pratique**

- Outre sa dimension politique, le Dialogue méditerranéen (DM) vise aussi à établir une coopération pratique. Un programme de travail annuel du Dialogue méditerranéen a été instauré en 1997 avec comme but général d'instaurer la confiance par le biais de la coopération. Il s'est progressivement étendu et comporte un nombre croissant d'éléments et d'activités dérivés du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN.
- Le programme de travail du Dialogue méditerranéen 2005 prévoit des activités dans 21 domaines différents de coopération, y compris dans le domaine militaire (voir la liste ci-jointe).
- Le Dialogue méditerranéen donne à tous les Partenaires la même base de discussion et leur permet de participer aux mêmes activités conjointes. Il n'y a aucune discrimination mais un certain degré d'autodifférenciation est possible.
- Dans le prolongement de la décision prise au Sommet d'Istanbul, les modalités actuelles de financement du Dialogue méditerranéen ont été revues afin de permettre à l'OTAN de prendre en charge jusqu'à 100 % des frais de participation de pays du Dialogue méditerranéen à des activités de l'OTAN.

## LISTE DES DOMAINES DE COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES DU DIALOGUE MÉDITERRANÉEN

1. **Gestion de l'espace aérien** : « Consultations sur des questions de gestion de la circulation aérienne dans l'optique d'une plus grande sécurité des vols et échanges d'informations sur les procédures civilo-militaires de contrôle de la circulation aérienne. »
2. **Armements** : « Participation aux travaux du Groupe de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA) pour le Partenariat sur le système OTAN de codification (NCS). Invitation des pays du DM aux activités du Groupe de la CDNA pour le Partenariat sur les conditions de sécurité dans le transport et le stockage des munitions et des explosifs militaires ; échanges sur des questions relatives à la destruction des munitions et des explosifs obsolètes ou excédentaires. »
3. **Sécurité aux frontières** : « Consultations et coopération dans le domaine de la sécurité aux frontières, notamment en ce qui concerne le terrorisme et la criminalité organisée, y compris par le biais d'activités de formation ainsi que de soutien technique et autre dans le but de faciliter la surveillance des frontières pour lutter contre la contrebande d'armes légères et de petit calibre et d'autres activités illégales. »
4. **Contre-terrorisme** : « Consultations sur le terrorisme, avec partage de données du renseignement et réunions d'experts sur la menace terroriste et sur les mesures prises, individuellement ou avec d'autres pays, pour faire face à cette menace. On pourrait également envisager d'associer les Partenaires méditerranéens aux activités prévues dans le plan d'action du Partenariat contre le terrorisme, cas par cas. Il faudrait envisager d'examiner les aspects « sécurité » du développement économique et les aspects économiques de la lutte internationale contre le terrorisme liés à la sécurité. »
5. **Politique et stratégie de défense** : Familiariser les pays intéressés avec les aspects conceptuels de la sécurité et de la défense, avec d'autres concepts de politique de sécurité nationale et avec les stratégies nationales et la politique de sécurité de l'Alliance et son Concept stratégique.
6. **Réforme de la défense et économie de la défense** : « Réforme de la défense et économie de la défense, y compris les meilleures pratiques en matière de gestion économique et civile des forces armées. Ce domaine couvre l'application de la gestion des ressources aux dépenses de défense ainsi que l'abordabilité des dépenses de défense et la possibilité d'en soutenir l'effort ; les conséquences de la réforme de la défense, la reconversion du personnel militaire et la gestion d'anciens sites militaires. Il faudrait aussi envisager de permettre aux pays du DM de participer à certains séminaires et conférences sur la réforme de la défense et l'économie de la défense organisés dans le cadre du CPEA/PPP. »
7. **Activités d'information/d'ouverture** : « Organisation d'une initiative conjointe destinée à mieux expliquer la transformation de l'OTAN et ses efforts de coopération. »

8. **Efforts politiques et de défense engagés contre la prolifération des ADM et de leurs vecteurs** : « Consultations au niveau des experts sur les efforts politiques et militaires de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM). »
9. **« La sécurité via la science et la sécurité environnementale »** : « Les questions scientifiques et environnementales en rapport avec la sécurité englobent des activités dans les domaines de la désertification, de la sécheresse, de la gestion de l'eau et d'autres ressources naturelles, des effets du climat sur l'agriculture, des sciences marines en Méditerranée, des problèmes sanitaires régionaux, des biotechnologies en agriculture, de la coopération en matière de lutte contre la pollution de l'environnement, y compris peut-être la protection de l'environnement, et des défis de la société moderne. »
10. **Armes légères et de petit calibre** : « Armes légères et de petit calibre (SALW), avec des séminaires permettant le partage de données d'expérience, des consultations et des visites d'experts, ainsi que des activités de formation. »
11. **Plans civils d'urgence (PCU)** : « Parmi les activités, figurent des séminaires et des réunions d'experts sur les plans civils d'urgence, dans les pays de l'OTAN comme dans ceux du DM. Il est prévu une participation à certaines activités des bureaux et comités d'étude sur les PCU afin de renforcer l'interaction au niveau technique entre les ministères civils susceptibles d'intervenir dans des situations d'urgence complexes. Ce domaine couvre également les activités liées à la Coopération civilo-militaire (CIMIC). »
12. **Gestion des crises (CRM)** : « Gestion des crises, y compris des exposés sur des exercices de gestion des crises, les dispositions prévues par l'OTAN dans ce domaine et l'organisation opérationnelle du Centre de situation de l'OTAN. On pourrait aussi envisager de permettre à tous les pays du DM de participer à des activités choisies du Comité des opérations du Conseil et des exercices (COEC) en rapport avec le DM. »
13. **Logistique (LOG)** : « Échange d'informations dans le domaine de la logistique axé sur les meilleurs modèles à suivre pour les structures, les procédures et les processus logistiques militaires permettant d'améliorer l'aptitude des forces des pays du DM à coopérer avec celles des pays membres de l'OTAN. Cet échange se fera également dans le cadre d'activités spécialement choisies comme l'entraînement à une participation et à des opérations aux côtés d'éléments d'une force multinationale, comme un Centre logistique interarmées multinationale (MJLC) ou des unités de soutien logistique intégré multinationale (MILU); la première phase de cet objectif sera la participation au stage OTAN sur la logistique et au stage sur le MJLC. »
14. **Services de santé (MED)** : « Échange d'informations sur la médecine militaire visant à améliorer la protection des forces des Partenaires du Dialogue méditerranéen, notamment dans le domaine des mesures préventives, des systèmes de surveillance sanitaire et de la protection liée aux NBC. »
15. **Soutien météorologique (MET)** : « Échange d'informations, entre les météorologistes des centres météorologiques nationaux et militaires, sur les capacités météorologiques militaires, y compris les structures organiques, les aides aux décisions tactiques, les incidences des conditions météorologiques sur le fonctionnement des capteurs et des

armes, ainsi que sur le soutien des opérations et des exercices dans le domaine des communications et des données météorologiques, l'objectif étant d'améliorer la capacité de coopération. »

16. **Contacts entre militaires (MMC)** : « Contacts entre militaires au niveau des chefs d'état-major de la défense, des états-majors et des experts pour des échanges d'informations et de données d'expérience sur des questions de coopération militaire dans le cadre du DM, s'agissant notamment des opérations de soutien de la paix et d'activités connexes comme celles visant le soutien logistique des forces des pays du DM associées à des opérations de réponse aux crises ne relevant pas de l'article 5 dirigées par l'OTAN, afin d'améliorer l'aptitude des forces des pays du DM à opérer avec celles des pays membres de l'OTAN. »
17. **Océanographie militaire (OCE)** : « Rencontres entre des océanographes militaires et civils afin de faciliter et d'élargir les échanges scientifiques et techniques dans le domaine de l'océanographie militaire ainsi que le partage de données rétrospectives et en temps réel sur l'océanographie avec les pays du Dialogue méditerranéen afin d'étendre les bases de données et la capacité de coopération. »
18. **Aspects conceptuels, de planification et opérationnels des opérations de soutien de la paix** : « Dans le cadre des opérations de soutien de la paix, des moyens diplomatiques, civils et militaires sont utilisés de façon impartiale, normalement dans la poursuite des buts et les principes de la Charte des Nations Unies, afin de rétablir et de maintenir la paix. Ce domaine donne des orientations sur la planification, la préparation et la conduite d'opérations de soutien de la paix, ainsi que d'activités connexes menées par l'OTAN. »
19. **Aspects opérationnels et administratifs de la normalisation (STD)** : « La normalisation se définit comme étant l'élaboration et l'application de concepts, doctrines, procédures et conceptions visant à atteindre et à conserver les niveaux de compatibilité, d'interchangeabilité ou d'identité nécessaires dans les domaines des opérations, des procédures, du matériel, des techniques et de l'administration, en vue de réaliser l'interopérabilité. À cet égard, la normalisation commence à jouer un rôle plus important s'agissant de contribuer à améliorer l'aptitude des forces des pays du DM à opérer avec celles des pays membres de l'OTAN. »
20. **Exercices militaires et activités d'entraînement connexes (TEX)** : « Exercices militaires et activités d'entraînement connexes dans des domaines tels que la recherche et le sauvetage, la sécurité maritime, l'évacuation sanitaire, les secours humanitaires et les opérations de soutien de la paix. La participation de Partenaires du Dialogue méditerranéen à ces activités pourrait améliorer l'aptitude des forces de ces pays à opérer avec celles des pays membres de l'OTAN, et donc faciliter l'intégration, dans les forces de l'OTAN, de celles des Partenaires méditerranéens souhaitant contribuer à des opérations de réponse aux crises ne relevant pas de l'article 5 dirigées par l'OTAN. »
21. **Formation, entraînement et doctrine militaires (TRD)** : « Formation, entraînement et doctrine militaires, pour répondre aux impératifs opérationnels fondamentaux, y compris l'extension des activités actuelles de l'équipe d'instructeurs itinérants. En participant à ces activités, les Partenaires méditerranéens se familiariseront avec la

terminologie, la doctrine et les procédures de l'OTAN et ils pourront ainsi mieux se préparer à prendre part à des exercices militaires et à des activités d'entraînement connexes. Ce domaine englobe aussi les activités organisées sous la responsabilité du Groupe OTAN d'entraînement (NTG). »